

Conditions de vente et de réalisation de la prestation

Confidentialité :

AIC Environnement est une société indépendante et n'a pas de liens capitalistiques et commerciaux, et s'engage à garder secrète toutes informations dont elle aurait connaissance en rapport avec l'objet du présent contrat dès le stade de la consultation. Toute information que la société AIC Environnement aurait obtenue du client ne pourra être utilisée en dehors de sa propre organisation, sans l'accord préalable et écrit du client. AIC Environnement se réserve le droit de citer le nom du client, la nature et le montant du projet, pour référencer les chantiers qu'elle a réalisés et uniquement dans ce cadre, sauf refus mentionné du client.

AIC Environnement conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses prestations. La propriété intellectuelle des études en résultant n'est transférée au Client qu'après paiement complet de la prestation.

Limites et Conditions d'arrêt des études et conditions exceptionnelles

AIC Environnement est représentée par sa gérante Mme ABRIBAT BRUN. Cette offre est valable en prix pour une durée de 3 mois à partir de la date d'envoi. Au-delà de ce délai, AIC Environnement se réserve le droit de revoir ses prix, notamment les prestations nécessitant de la sous-traitance.

AIC Environnement se réserve le droit de proposer une révision de son devis ou de son mode opératoire afin d'adapter son étude aux nouvelles conditions. Si le Client donne son accord sur les modifications proposées, l'étude se poursuivra selon les termes du devis modifié accepté. Si le Client refuse la modification, AIC Environnement ne pourra être tenu pour responsable quant à la pertinence des résultats de l'étude et à l'exploitation qui pourrait en être faite.

AIC Environnement n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait de ses études par des tiers dans un contexte différent de celui défini par le client.

Des imprévus de chantiers sont possibles, ce qui entraîne des retards et des surcoûts plus ou moins importants suivant les imprévus. Dans ce cas, pour tout arrêt de chantier qui n'est pas du fait d'AIC Environnement, une facturation en sus pourra être appliquée par heure d'attente. Pour toute autre situation d'imprévu, AIC Environnement, informera immédiatement son Client afin de trouver conjointement des solutions pour terminer dans les meilleures conditions le chantier.

Assurances :

AIC Environnement est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA et d'un contrat de responsabilité civile pour les dommages créés à l'environnement. Ces contrats sont mis à disposition sur le site Internet d'AIC Environnement et sont actualisés annuellement.

Planification de la prestation

Le démarrage de l'étude interviendra après réception de la commande écrite, dans le cadre du planning accepté par les différentes parties (client et prestataire sous-traitant).

Conditions de facturation et de paiement :

100% à la remise du rapport final.

Les honoraires de facturation à la commande sont payables à réception de facture. L'absence de réception de ce paiement constitue un motif d'arrêt immédiat des études.

Sauf stipulations contraires, nos factures de prestations sont payables dans un délai de 45 jours suivant la date d'émission de la facture (article 98 du Code des marchés publics). Les factures sont payables à :

AIC Environnement –
31 Avenue de la Division Leclerc –
95170 Deuil-la-Barre

Dans le cas où les études seraient arrêtées pour une cause indépendante à AIC Environnement, le client l'en aviserait 15 jours à l'avance afin de pouvoir prendre ses dispositions sur le coût des frais réels engagés. La facturation de l'étude se ferait, dans ce cas, au prorata de son état d'avancement. Pour toute information relative aux conditions de facturation et paiement : 01 39 60 30 67 – Mme NIKOLIC.

L'acceptation du devis technique ou financier vaut acceptation de nos conditions générales de ventes.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ HT.

Satisfaction client :

AIC Environnement met ses ressources en œuvre pour répondre aux attentes de ses clients et leur satisfaction est une priorité. À l'issue de notre prestation un certificat de capacité vous sera transmis. Une enquête satisfaction pourra être réalisée dans l'année en cours. Notre secrétariat est à votre disposition pour toute insatisfaction, réclamation ou question au 01 39 60 30 67. Nous disposons aussi d'un Plan d'Assurance Qualité qui décrit les principes d'organisation et de gestion du système qualité qui peut être transmis sur demande formalisée.